

Marcellaz - Albanais



# FLASH PLO

N° 1 - Décembre 2007

## PRÉAMBULE

**P**ar délibération du 11 juillet 2007, l'équipe municipale a délibéré pour lancer la révision du document d'urbanisme, jusqu'ici appelé le Plan d'Occupation des Sols, il s'appelle désormais le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Accompagnés par les services de la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E) les élus seront assistés d'un cabinet d'urbaniste.

Suite à la consultation, sept bureaux d'études ont répondu et c'est sur le bureau « Espaces et Mutations » de Chavanod que le choix s'est porté.

La démarche est engagée et dans le cadre de la concertation qui a été proposée, périodiquement, ce support d'information sera remis dans chaque foyer au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Pour les propriétaires de résidences secondaires, il leur sera possible d'obtenir ce document directement à leur adresse de résidence principale, s'ils se font connaître en mairie.

### Choix de l'urbaniste

**P**armi les sept bureaux d'études qui ont répondu à la consultation, c'est effectivement l'agence « **Espaces et Mutations** » qui a été retenue. Placée sous la responsabilité de **Monsieur Bernard Lemaire**, architecte urbaniste, cette agence est installée au Parc Altaïs à Chavanod. **Mr Olivier Bontemps**, salarié de l'agence suivra plus particulièrement le dossier aux côtés des élus.

### Concertation

**A** chaque étape, en fin de chaque phase, des réunions publiques pourront être proposées. Entre temps, au fur et à mesure de l'avancement du dossier, ce bulletin d'information sera diffusé. Chaque particulier qui le souhaitera, pourra réagir par rapport aux informations communiquées, à travers un registre qui sera mis à disposition en mairie, les élus s'engageant à prendre connaissance des suggestions lors de leurs réunions spécifiques. Ainsi ce dispositif constituera un lien entre la population et les élus pour une meilleure concertation.

### Contacts

Mme Manin Martine - Maire

Mr Bauquis Michel - Maire adjoint chargé de l'urbanisme

Mmes Montmasson Nicole et Dijeau Betty - Agents administratifs chargées du dossier

*Mairie de Marcellaz-Albanais*

33 place de l'Albanais ☎ 04 50 69 70 90 📠 04 50 69 76 72  
email : [mairie@marcellaz-albanais.fr](mailto:mairie@marcellaz-albanais.fr) [www.marcellaz-albanais.fr](http://www.marcellaz-albanais.fr)

*Horaires d'ouverture*

*Mardi et vendredi : 13 h 30 - 17 h 30 Samedi : 8 h 30 - 11 h 30*

*Imprimé par nos soins le 28 décembre 2007 en 700 exemplaires.*

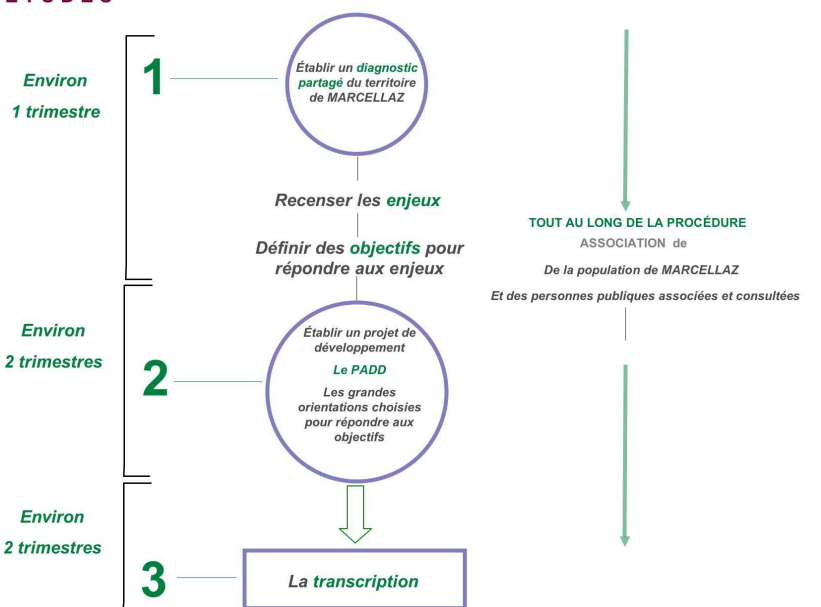
## Démarche de travail

**A** la différence de la dernière modification du P.O.S, où la procédure était plus légère et plus limitée sur le territoire de la commune, une révision et à fortiori un passage en P.L.U, est une procédure qui nécessite la remise à plat de tous les éléments qui composent le futur document.

Une procédure qui intègre une phase d'étude et une phase de consultation obligatoires avant d'approuver le document définitif et qui prend entre 18 et 24 mois.

1. la phase étude consiste à :
  - a. établir le diagnostic du territoire
  - b. recenser les enjeux
2. l'élaboration du P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
  - c. définir des objectifs pour répondre aux enjeux
  - d. élaborer les grandes orientations pour répondre aux objectifs
3. la transcription
  - e. travailler les plans de zonage
  - f. définir des orientations d'aménagement
  - g. élaborer le règlement

### LES ÉTUDES



### PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Direction Départementale de l'Équipement (DDE),
- Chambre d'Agriculture,
- Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF),
- Syndicat Mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL),
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- Syndicat des Lanches,
- Communes limitrophes : Boussy, Chapeiry, Chavanod, Hauteville-Sur-Fier, Montagny-les-Lanches

Réseau Espaces et Mutations Bernard LEMAIRE Urbaniste

## Lexique

**S**ouvent utilisés, les sigles ne sont pas connus de tous, aussi à chaque nouveau sigle nous en apporterons la signification.

- P.O.S : Plan d'Occupation des Sols
- P.L.U : Plan Local d'Urbanisme
- D.D.E : Direction Départementale de l'Équipement
- P.A.D.D : Projet d'Aménagement de Développement Durable
- S.C.O.T : Schéma de Cohérence Territoriale

## Chronologie

**11 juillet 2007** : délibération du Conseil Municipal promulguant le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme,

**30 octobre 2007** : 1<sup>ère</sup> réunion de travail Diagnostic (contexte intercommunal, population et habitat),

**27 novembre 2007** : réunion n°2 Diagnostic (déplacements, transports, stationnement, économie et équipements),

**11 janvier 2008** : réunion n°3 Diagnostic des réseaux (assainissement, ordures ménagères...)